

DEPARTEMENT : ESSONNE
ARRONDISSEMENT : EVRY
CANTON : MILLY la FORET
COMMUNE : BOIGNEVILLE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation : 28/03/2019

Date d'affichage :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 AVRIL 2019

L'An deux mil dix-neuf, le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, M. Jean-Claude DAMPIERRE, M. DESTOUCHES, Mme Josette BERNARD, M. Denis FARAULT, Mme Eliane LARGANT, M. Octave MANSET, M. Bernard SAVARIEAU, M. Jean-Pierre ROUITS, M. Sébastien VALLEE

Était absente : M. M. Sonia FERREIRA

M. Sébastien VALLEE a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 mars 2019 ;
2. Vote des taux d'imposition 2019 ;
3. Subventions accordées aux Associations pour 2019 ;
4. Budget Primitif 2019 ;
5. Projet de création du Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) sur la commune de Boutigny s/ Essonne : participation des communes
6. Changement du 2^{ème} poste informatique de la Mairie
7. Divers.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- 1.1. Fabrication et pose d'un portail au 16, place de l'Eglise: demande de subvention au PNR du Gâtinais français
- 1.2. Modification des statuts de la C.C.2.V. (Communauté de Communes des deux Vallées)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE ,
ACCEPTE d'ajouter les deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 mars 2019

Le compte rendu de séance du conseil municipal du 04 mars 2019 est adopté à l'UNANIMITE

1.1 Fabrication et pose d'un portail au 16, place de l'Eglise : demande de subvention au PNR du Gâtinais français

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du programme d'aide en faveur du patrimoine culturel, il serait opportun de prévoir le changement du portail en fer devenu vétuste situé au 16, place de l'Eglise. Il soumet à l'assemblée l'idée de prévoir la fabrication d'un portail bâti en chêne et lames de chêne avec portillon car celui-ci s'intégrerait parfaitement dans l'identité et les caractéristiques des biens patrimoniaux du milieu rural. Il précise notamment que dans ce programme d'aide en faveur du patrimoine, le P.N.R. du Gâtinais français accorde entre 50 % et 80 % du montant H.T. ; la subvention, quant à elle, est plafonné à 7000 € par projet.

Il soumet un devis établi par l'entreprise de menuiserie MICHAUT située à Maisse qui a chiffré la fabrication et la pose à 6830 € H.T. (soit 8196 € TTC).

Vu le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'opportunité de changer le portail en fer devenu vétuste situé au 16, place de l'Eglise et la possibilité de demander une aide financière auprès du PNR du Gâtinais français,

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser le maire à déposer une déclaration de travaux et saisir l'architecte des bâtiments de France au nom de la commune pour le changement du portail situé au 16, place de l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

EST FAVORABLE au changement du portail situé au 16, place de l'Eglise ;

RETIENT le devis pour la fabrication et la pose d'un portail bâti en chêne et lames de chêne avec portillon de l'entreprise MENUISERIES MICHAUD pour un montant de 6830 H.T.

SOLLICITE le PNR du Gâtinais français pour l'obtention d'une subvention de 80 % dans le cadre du programme d'aide en faveur du patrimoine culturel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration de travaux et saisir l'architecte des bâtiments de France au nom de la commune pour le changement du portail situé au 16, place de l'église ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à la présente délibération.

1.2 Modification des statuts de la CC2V

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC2V du 26/02/219 approuvant la modification des statuts,

Vu les statuts de la CC2V,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

DESAPPOUVE la modification des statuts de la CC2V

2. Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 et précise qu'à taux constants les produits attendus seraient de 183 440 €.

Il propose le maintien des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019 à celui de l'année 2018 pour produit fiscal attendu s'élevant à 183 440 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

ACCEPTÉ la proposition de Monsieur le Maire qui consiste à appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1.000 000 au taux de référence 2019

FIXE les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019, comme suit :

Taxe d'habitation : 12.97 %

Taxe Foncière Bâtie : 6.48 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 31.52 %

PRÉCISE la participation de la commune au SIARCE sera réglée par la communauté de communes des 2 vallées compte tenu de la compétence GEMAPI transférée à cette collectivité.

3. Subventions accordées aux associations pour 2019

Mr le Maire présente les demandes de subventions par les associations pour l'année 2019 :

Nom de l'association	Adresse	Montant versé en 2018	Montant sollicité	Montant voté pour 2019
ADUMEC	Mairie de BOIGNEVILLE	100.00 €	100.00 €	100.00 €
COOPERATIVES SCOLAIRES	Buno – Gironville – Prunay - Boigneville	841.00 €	1550.00 €	1550.00 €
FANFARE DE MAISSE	Place de la Mairie à MAISSE	397.10 €	398.00 €	398.00 €
NOTRE VILLAGE	Le Clos Joli-19500 Meyssac	244.20 €	2241.20 €	2241.20 €
ACPG – CATM	25 bis, rue de Milly à MAISSE	150.00 €	150.00 €	150.00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	15, rue du Gal de Gaulle à ONCY	75.00 €	80.00 €	80.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	10, bld Sadi Carnot à MILLY	50.00 €	50.00 €	50.00 €

SECOURS POPULAIRE	503, place des champs Elysées à EVRY	20 €	20.00 €	20.00 €
Union Nationale des Combattants du département de l'Essonne	6, rue René Legros 91600 SAVIGNY SUR ORGE	0	150 €	150 €
AMAP	Chemin de Malacroupi BOIGNEVILLE	0	100 €	100 €
AFSEP	2, rue Ferman 31700 BLAGNAC	0	200 €	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

VALIDE l'ensemble des propositions de subventions pour les associations sus-désignées.

4. Budget primitif 2019

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif

VU le projet de budget primitif 2019 proposé par le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

ADOPTE le budget primitif 2019 équilibré ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 572 713.71 €
- Recettes : 572 713.71 €

Section d'investissement

- Dépenses : 377 070.46 €
- Recettes : 377 070.46 €

5. Projet de création du Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) sur la commune de Boutigny S/ Essonne : participation des communes

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de Boutigny s/ Essonne souhaite créer un Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) sur son territoire et propose aux communes limitrophes de s'inscrire dans ce projet afin d'apporter aux administrés et aux professionnels de la petite enfance un nouveau service de proximité. Celui-ci viendrait en complément de celui existant à Milly-la-Forêt.

Ce projet, porté par Madame Geneviève Greffin, Maire-adjoint à Boutigny, a déjà été présenté à la C.A.F. qui confirme l'intérêt d'un second RAM à l'échelle de l'intercommunalité car il permettrait d'accompagner les 124 assistantes maternelles recensées. Ainsi, un financement par la C.A.F. serait donc envisageable.

Concrètement, pour la constitution d'un RAM, il faut :

- Un interlocuteur unique de la CAF qui est chargé de piloter le projet,
- Une animatrice dès mars 2019 pour une ouverture programmée en septembre 2019
- Des locaux qui seront partagés avec l'ALSH ne nécessitant pas l'agrément de la PMI

- Un véhicule pour permettre l'itinérance du RAM et apporter un service vers les communes adhérentes,
- Un financement de la CAF et, éventuellement, un financement de la MSA,
- Une part financière par commune adhérente.

Un premier budget prévisionnel pour 2019 – 2020 et 2021 a été finalisé avec la CAF et l'on peut d'ores et déjà prévoir une participation communale de l'ordre de :

- 2.75 € par habitant pour l'année 2019 (soit 1082.76 €) = création du RAM avec les subventions de la CAF
- 2.54 € par habitant pour l'année 2020 (soit 999.78 €) = récupération des TVA
- 2.96 € par habitant pour l'année 2021 et les suivantes (soit 1164.56 €) : activité normalisée

VU le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

SOUHAITE s'inscrire dans le projet de création du R.A.M prévu sur la commune de BOUTIGNY S/ ESSONNE.

6. Changement du 2^{ème} poste informatique de la Mairie

Monsieur le Maire explique que le deuxième poste informatique de la mairie a besoin d'être changé car il devenu obsolète et supporte de moins en moins les nouvelles versions du système Windows.

Il présente une proposition commerciale de la Société IBS pour l'acquisition (avec livraison et installation) d'un nouveau PC adapté.

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le devis présenté par la Société IBS sise 16, boulevard Charles de Gaulle à MENNECY pour un montant HT. 1349 € (soit 1618.80 € TTC) :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

EMET UN AVIS FAVORABLE pour le remplacement du 2^{ème} poste informatique ;

RETIENT le devis de la Société IBS sise 16, boulevard Charles de Gaulle à MENNECY pour un montant HT. 1349 € (soit 1618.80 € TTC);

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la dépense ;

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2019 au chapitre 21 – article 2183 « matériel de bureau et informatique ».

7. DIVERS

ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes sont prévues DIMANCHE 26 MAI 2019. Il soumet à ses collègues le planning de permanence et précise que nous attendons les directives de la Préfecture quant à l'horaire de fermeture du bureau de vote qui pourrait être à 18 h 00 au lieu de 20 h 00.

APPEL A PROJET DU PNR DU GATINAIS FRANÇAIS

Monsieur le Maire explique que le P.N.R. prépare un programme d'intérêt général à destination des foyers les plus modestes qui leur permettra d'obtenir des aides techniques et financières pour effectuer des travaux d'économie d'énergie.

En amont de ce programme, le P.N.R. lance un appel à candidature auprès des communes du Parc qui souhaitent s'impliquer dans le programme pour les ménages répondant aux critères retenus. Les candidatures seront analysées par un jury spécifique ; ceci permettra d'aboutir à la réalisation d'environ 200 diagnostics techniques (prestation complète gratuite pour le particulier).

REFECTION DES ABORDS DE LA BOUTIQUE MULTISERVICE

Monsieur DESTOUCHES demande s'il est envisagé la réfection de la chaussée accédant à la boutique car celle-ci est très endommagée et de ce fait, devient dangereuse pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire répond positivement à la réfection de cette partie de la chaussée mais précise que cette opération ne s'effectuera pas avant 2020/2021 ; compte tenu de nos engagements financiers déjà validés pour 2019 et 2020 et la réduction programmée des dotations.

La séance est levée à 21 h 45

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits